

REQUÊTE EN INTERVENTION VOLONTAIRE

Au Président du Tribunal de Grande Instance de Kisangani
Palais de Justice, Avenue Colonel Tshatshi, commune Makiso, Kisangani

Je soussigné,

Prénom -NOM : Ir Pol HUART
Profession : Ingénieur civil des Mines AIMs76 MINES ParisTech84
En qualité de : Directeur de la société Thaurfin ltd
Adresse : 21, rue Blancart, 7030 – Saint Symphorien, Belgique
Nationalité : Belge
N° passeport : EP 633483

Déclare intervenir volontairement à titre principal dans la cause

Dénommée : Assignation en tierce opposition
Portant le numéro : RC 14 196
En date de : 6 mars 2018
Date de comparution : 9 avril 2018
A la requête de : Mr Pieter Deboutte, gérant de la société
Iron Mountains Entreprises sarl
Les parties assignées : Société JEKA sarl et la société Rubi River

Pour les raisons suivantes

Le jugement RCE1260 du Tribunal de Commerce de Kin/Matete du 13/11/2017 a condamné la société JEKA SARL défendresse à céder au demandeur POL HUART les trois permis de recherche PR1323, PR1324 et PR1325 concernés par cette assignation en tierce opposition. Ces droits miniers n'appartenant plus à la société JEKA sarl par ce jugement et cédés à la société Thaurfin ltd, l'intervention volontaire principale est pleinement justifiée. Les documents, l'acte de transfert du 15 février 2018, la lettre PH-007-18 du 19 février 2018 de transmission au cadastre minier et l'élection de domicile chez le mandataire en mines Cabinet Jean Mbuyu sont en annexe.

Fait à Saint Symphorien, le 2 avril 2018

Ir Pol HUART
Directeur de Thaurfin ltd



Vu pour légalisation de la signature
apposée ci-dessus en notre présence
de M. *Huart Pol.*

demeurant en cette ville.
Mons. le *3 avril* 20*18*
Le Bourgmestre,



ACHILE SAKAS
Officier de l'Etat civil